

FISCALITÉ

Au secours, la France étouffe !

PETIT MANUEL
POUR SORTIR
DE L'IMPASSE FISCALE

En arrivant au pouvoir, François Hollande a commis deux erreurs majeures sur le plan économique : il a stoppé net la dynamique de réformes lancée par Nicolas Sarkozy. Il a imposé à tous les Français un choc fiscal sans précédent : +33 milliards d'impôts, rien qu'en 2013. La majorité est en train d'étrangler les entreprises et les classes moyennes sous le poids des prélèvements obligatoires.

La gauche considère que l'augmentation des impôts est LE moyen de revenir à l'équilibre des finances publiques et de lutter contre les inégalités. Nous avons la conviction que cet acharnement fiscal est dangereux et contre-productif.

Il est un frein terrible pour la croissance et la création de richesses. En favorisant une société figée, il casse les possibilités d'ascension sociale et l'égalité des chances. En bloquant la production, il diminue les possibilités de redistribution. En ruinant l'attractivité de la France, le matraquage fiscal est aussi devenu un obstacle au retour à l'équilibre. « Trop d'impôt tue l'impôt » n'est pas un slogan de droite. C'est une réalité économique incontournable. Aujourd'hui, la côte d'alerte est dépassée. Nous sommes au bord de la révolte fiscale. La lutte contre les déficits doit passer par la baisse de dépenses publiques, et non par des impôts supplémentaires.

Pour sortir de l'impasse fiscale dans laquelle la gauche plonge la France, il est impératif de revoir en profondeur notre modèle fiscal et baisser sensiblement les prélèvements obligatoires, spécialement ceux qui pénalisent le travail, l'investissement et la production, notamment dans les PME. Il faut plus de simplicité et plus de stabilité. Il faut ouvrir les yeux sur le monde qui nous entoure et œuvrer à une plus grande convergence fiscale avec nos voisins.

Dès 2014, à l'occasion des élections municipales, nos candidats se battront contre les hausses d'impôts pour protéger les Français de la folie fiscale.

Une autre politique fiscale est possible. Une autre politique fiscale est indispensable. L'UMP avance des propositions fortes pour que la fiscalité française soit de nouveau compétitive et juste, pour que les Français retrouvent l'espoir. Il est temps que François Hollande abandonne sa vision idéologique pour écouter les Français qui grondent. Vite, la France étouffe...

Jean-François Copé
Président de l'UMP

Hervé Mariton
Délégué général au Projet

Valérie Debord
Déléguée générale adjointe au Projet

Bruno Retailleau
Délégué général adjoint au Projet

SYNTHÈSE

Notre système fiscal est à bout de souffle. Le niveau général des prélèvements obligatoires nuit à la croissance, le rendement des impôts est de plus en plus décroissant, l'instabilité du système fiscal pénalise les ménages et les entreprises et son architecture complexe et déséquilibrée est un frein à la compétitivité.

→ **Pour redonner du souffle à notre économie, nous devons baisser les prélèvements obligatoires en baissant les dépenses publiques inutiles.**

Ramener notre niveau de dépense publique à 50% du PIB implique une baisse de 10% de la dépense publique en 5 ans (environ 130 milliards en euros constants), qui nous placerait dans la moyenne des pays de la zone euro. La moitié de cette diminution doit être consacrée à la réduction du déficit et l'autre moitié doit être rendue aux Français sous forme de baisse des prélèvements.

→ **Pour mettre la fiscalité au service de la compétitivité, nous devons rééquilibrer notre mix fiscal qui pèse trop sur la production et orienter l'épargne et les investissements vers les entreprises qui créent de l'emploi.**

La baisse de 10% des charges sociales payées sur les salaires représenterait une bouffée d'oxygène de plus de 30 milliards d'euros pour l'emploi et l'innovation (TVA anti-délocalisations). La fiscalité de l'épargne et du patrimoine doit être attractive (réforme de la fiscalité des plus-values, encouragement à la mobilité des patrimoines et à la transmission des entreprises) et inciter les épargnants à investir dans des actifs productifs (développement de l'actionnariat et du financement des PME).

→ **Pour que la fiscalité soit acceptée, nous devons faire le choix de la stabilité et de l'extrême simplicité avec un système fiscal clair, efficace et équitable.**

Le nombre de prélèvements obligatoires doit être réduit d'un tiers et les droits des contribuables doivent être renforcés. Le coût des niches fiscales sur l'impôt sur le revenu doit être divisé par deux et le barème réformé, pour alléger la pression fiscale sur les classes moyennes. Les niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés doivent être supprimées (sauf le crédit impôt recherche) et les taux d'imposition baissés. Enfin, les règles fiscales doivent être stables et non-rétroactives.

→ **Pour que la fiscalité soit en phase avec le monde qui change, nous devons construire la convergence fiscale européenne et adapter nos règles fiscales pour défendre nos intérêts.**

Les assiettes et les taux d'impôts sur les sociétés doivent être progressivement harmonisés (« serpent fiscal européen »). Une fiscalité du numérique doit être rapidement mise en place au niveau européen, pour tenir compte de la spécificité de l'économie immatérielle. Une taxe réciprocité doit être mise en place aux frontières de l'Europe pour équilibrer les normes sociales et environnementales que nous imposons à nos productions.

→ **Après le matraquage fiscal national, l'UMP veut alerter les Français sur les hausses d'impôts locaux à venir dans les mairies socialistes.**

Un « pacte de stabilité fiscale » sera proposé aux candidats UMP aux élections municipales de 2014 qui s'engageront à ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pendant la durée de leur mandat.

SOMMAIRE

1. LA POLITIQUE FISCALE ANTI-ÉCONOMIQUE DE FRANÇOIS HOLLANDE.....	11
a) La préférence fiscale pour réduire les déficits	11
b) La hausse record du taux de prélèvements obligatoires.....	13
c) Les classes moyennes dans la ligne de mire	13
d) L'instabilité des règles, négative pour tous les agents économiques	15
e) La mise à mal de l'harmonisation fiscale européenne	15
f) Le crédit d'impôt compétitivité-emploi : la rustine mal ajustée et non financée	15
g) Aligner la fiscalité du travail sur celle du capital : le slogan trompeur	17
h) L'entaille faite à la politique familiale	18
2. QU'EST-CE QU'UN BON SYSTÈME FISCAL ?	19
3. LES PROPOSITIONS FISCALES DE L'UMP AU SERVICE DE LA CROISSANCE	23
a) Réduire les prélèvements obligatoires et le déficit public	23
b) La fiscalité au service de l'emploi.....	27
c) Encourager l'épargne productive.....	32
d) Simplicité, stabilité et rendement financier	36
e) Fiscalité et Europe : démocratie, convergence et réciprocité.	40
4. MUNICIPALES 2014 : LE PACTE DE STABILITÉ DE L'UMP	42

INTRODUCTION

En 50 ans, le niveau des prélèvements obligatoires en France a augmenté de 45% : de 31,9% de la richesse nationale en 1962, il représente aujourd'hui 46,3%. Chaque année près de la moitié de notre richesse nationale est prélevée en impôts et cotisations. Pour rappel, en 1926, John Maynard Keynes affirmait qu'il était impossible que les prélèvements obligatoires dépassent 25% du PIB sans que l'on bascule vers une société socialiste...

Ce niveau d'imposition élevé s'explique principalement par l'ampleur des dépenses publiques en France : de 34,6% du PIB en 1960, elles sont passées à 56,3% en 2012 et atteindront 57% en 2013¹. Cela représente près de 1 150 milliards d'euros. **Ce niveau de dépenses est le plus élevé de la zone euro : il est supérieur de 10,7 points à l'Allemagne, 10 points à l'Espagne et 6 points à l'Italie. En 2013, si le taux de dépenses publiques de la France se situait dans la moyenne des pays de la zone euro, notre pays économiserait environ 130 milliards d'euros, serait en excédent budgétaire et pourrait baisser les impôts.**

Avant d'être un sujet technique, la fiscalité est un objet très politique et souvent passionnel. C'est un des seuls sujets économiques sur lequel tout le monde a une opinion, le plus souvent schizophrénique : le citoyen aime les services publics, la protection sociale et la redistribution, il accepte donc un niveau élevé de dépenses publiques tandis que le contribuable n'aime pas payer des impôts et que tous perçoivent de plus en plus clairement les menaces que fait peser une fiscalité trop lourde sur la croissance française. Cette sensibilité de l'opinion rend notre système fiscal difficilement réformable : chacun s'entend pour dire qu'il est mauvais mais personne n'ose le remettre à plat.

Pourtant, notre système fiscal est à bout de souffle. Le niveau général des prélèvements obligatoires nuit à la croissance et à la liberté des acteurs, le rendement des impôts est de plus en plus décroissant, l'instabilité du système fiscal pénalise les agents économiques et son architecture est un frein à la compétitivité de notre économie. Notre fiscalité pèse exagérément sur les facteurs de production - qu'il s'agisse du capital investi ou des salaires - ce qui handicape fortement les marges des entreprises, c'est-à-dire l'investissement, l'innovation et la création d'emplois dans notre pays. Trop lourde, elle conduit à des délocalisations de personnes et d'entreprises et décourage l'investissement en France. Trop complexe, elle favorise l'optimisation et la fraude à tous les niveaux. Il faut absolument réformer en profondeur notre fiscalité et baisser les prélèvements obligatoires qui étranglent les Français.

¹ Source : Commission européenne

Entre 2007 et 2012, nous n'avons pas pu, en particulier du fait de la crise, tenir nos objectifs de réduction des déficits et des impôts. Nicolas Sarkozy a néanmoins pris des décisions courageuses comme la réduction du nombre de fonctionnaires, la réforme des retraites ou la révision générale des politiques publiques (RGPP). La maîtrise des dépenses publiques, qui a été utilement menée lors du précédent quinquennat, méritait d'être poursuivie, en même temps que la non-augmentation des impôts. Plusieurs réformes courageuses ont été engagées (taxe professionnelle, TVA anti-délocalisations) même si le calendrier de leur mise en œuvre n'a pas permis de leur donner leur plein effet.

Pour François Hollande, la fiscalité était la mère de toutes les réformes. L'impôt sur le revenu et la CSG devaient être inopportunément fusionnés, une taxe à 75% sur les hauts revenus mise en place et la hausse de TVA supprimée. Pour réduire les déficits, les « riches » allaient payer pour les « pauvres » et les « grandes entreprises » pour les « PME ». Le constat est aujourd'hui sans appel : toutes ces promesses de campagne ont déjà été trahies et la France a connu un coup de masse fiscal sans précédent (+32 milliards d'euros de prélèvements obligatoires en 2013)

Il y a encore quelques semaines, par cynisme ou incompétence, le gouvernement socialiste s'engageait à épargner de ses hausses d'impôts « 9 Français sur 10 ». En réalité, **100% des ménages et des entreprises sont touchés par la politique fiscale de François Hollande, qui étouffe les moteurs de la croissance et dégrade l'attractivité de la France**

Il est temps de changer de politique ! **Si nous devons dénoncer avec force la folie fiscale de François Hollande, nous devons démontrer aux Français qu'une autre politique est possible.** Pour préparer la reconquête, nous devons actualiser notre doctrine fiscale et proposer des pistes de réformes. Certaines sont concrètes et pourraient être d'application immédiate. D'autres posent un débat que nous souhaitons ouvrir dès maintenant avec les Français pour préparer l'alternance.

Cette alternance commence en 2014 avec les élections municipales. Nous voulons mettre la question fiscale au cœur de la campagne municipale à venir. Il est hors de question que les élus locaux socialistes continuent à augmenter sans discernement les prélèvements obligatoires. Le risque est pourtant considérable alors que beaucoup d'entre eux chercheront à compenser les baisses des dotations de l'État par des hausses d'impôts massives. Nous souhaitons alerter les Français sur ce qui les attend. Nous proposons aux candidats UMP, de s'engager à ne pas augmenter la pression fiscale dans les villes où ils seront élus.

1. LA POLITIQUE FISCALE ANTI-ÉCONOMIQUE DE FRANÇOIS HOLLANDE

En 2013, la France atteindra un taux de prélèvements obligatoires record à 46,3% du PIB. Ce pic, jamais atteint dans l'histoire, est dangereux. Au-delà d'un certain seuil, la pression fiscale est nocive pour la croissance et donc pour la création d'emplois et la réduction des déficits.

Depuis son arrivée au pouvoir, François Hollande et son gouvernement ont engagé plus de 33 milliards de hausses d'impôts supplémentaires². Ce « matraquage fiscal », frappe aveuglément les ménages, les travailleurs, les retraités et les entreprises.

Le programme fiscal du candidat socialiste était basé sur un mensonge : celui d'un trésor caché des « riches » et des « grandes entreprises ». Ainsi, pour rétablir les comptes publics, il suffisait de les taxer, ce qui était d'ailleurs présenté comme un juste retour des choses après 5 ans de « privilèges ». Pourtant, au-delà des caricatures complaisamment relayées, les faits sont têtus. Comme dans tous les pays touchés par la crise, le niveau d'imposition a augmenté, principalement pour les plus aisés : les taux marginaux sur le revenu des plus aisés ont augmenté et la réforme de l'ISF n'a rien coûté puisqu'elle a été entièrement financée par les contribuables qui y étaient assujettis. Quant au fameux « bouclier fiscal », il aura « coûté » en moyenne 510 millions d'euros, soit 0,05% des rentrées fiscales ! D'ailleurs, le plafonnement de l'ISF que viennent de mettre en place les socialistes ne coûtera pas moins cher.

Moins d'un an après l'élection de François Hollande, la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu n'est qu'un objectif aussi lointain qu'inadapté, la TVA qui devait être baissée a été augmentée, la taxe à 75% a été censurée par le Conseil constitutionnel et les impôts ont augmenté pour tous les Français. En quelques mois, la révolution fiscale annoncée s'est transformée en terreur.

A. La préférence fiscale pour réduire les déficits

Mardi 12 février 2013, la publication du rapport public annuel de la Cour des Comptes a définitivement enterré le mythe du bilan caché de la droite qui expliquerait les échecs de la gauche. Les magistrats de la rue Cambon y sont particulièrement sévères avec la politique budgétaire et fiscale de François Hollande.

² 7,2 milliards en Loi de Finances rectificative pour 2012, 3,4 milliards dans le PLFSS 2013, 20 milliards dans le PLF 2013 et 3 milliards de hausses de cotisations sociales pour financer le retour partiel de la réforme des retraites

D'abord, la Cour des Comptes rappelle que **l'effort de redressement des comptes n'est pas à mettre au crédit de la gauche, puisqu'il a commencé en 2011 et progressé en 2012.**

Ensuite, elle constate que **les efforts budgétaires proposés par la gauche en 2013 ne permettront pas d'atteindre l'engagement d'un déficit public ne dépassant pas 3% du PIB.** C'est un échec personnel pour François Hollande. Il s'y était engagé fermement pendant la campagne³ et après son élection. La Cour des Comptes souligne également que **le redressement budgétaire est déséquilibré : il repose pour 75% sur des hausses d'impôts, ce qui pèse sur la compétitivité de notre économie, et pas assez sur les baisses de dépenses**⁴.

Enfin, en matière de baisse des dépenses, le rapport est sans appel : les économies à réaliser sont « peu documentées », « les économies nouvelles identifiables, hors effets décalés des mesures prises précédemment⁵ sont assez limitées » et « aucune réforme porteuse d'économies substantielles au-delà de 2013 ne peut être identifiée ».

Pour la Cour des Comptes, « il faut faire porter l'intégralité de l'effort de redressement jusqu'au retour à l'équilibre sur la seule maîtrise des dépenses ». François Hollande fait le contraire. Alors que Nicolas Sarkozy avait pris des mesures courageuses pour réduire la dépense, François Hollande et son gouvernement les ont remises en cause par clientélisme électoral et dogmatisme idéologique : suppression du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et de la RGPP, remise en cause de la réforme des retraites, de la convergence tarifaire entre les hôpitaux publics et les cliniques privées, ou encore suppression du jour de carence pour les fonctionnaires. Pire encore, il persiste dans l'erreur : **après s'être engagé à ne plus augmenter les impôts jusqu'à la fin de son quinquennat⁶, il vient d'annoncer que de nouvelles augmentations interviendraient en 2014.**

³ Engagement 9 du candidat François Hollande : « Le déficit public sera réduit à 3% du produit intérieur brut en 2013. »

⁴ 33 milliards d'€ de hausses d'impôts et 6 milliards de baisse de dépenses

⁵ La Cour estime qu'en 2013, 1,7Md€ d'économies résultent des effets décalés du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et de mesures prises dans le cadre de la RGPP

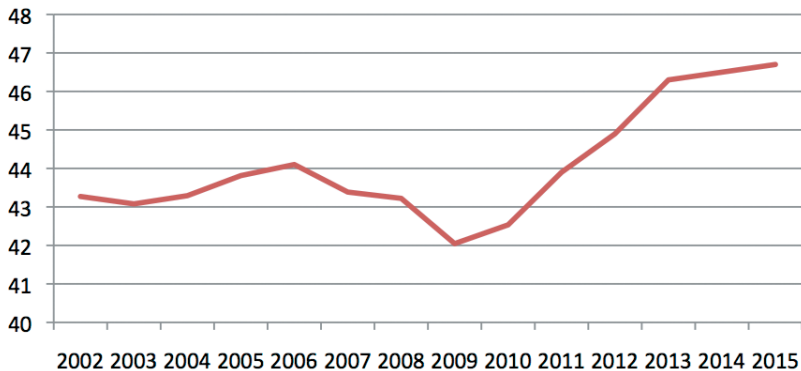
⁶ Jérôme Cahuzac, le 6 janvier 2013 sur Europe 1 : « je ne fais que reprendre les propos du Président de la République : *désormais, c'est la stabilité fiscale qui est la politique du gouvernement pour la mandature. Demander davantage serait probablement demander trop* »

B. La hausse record du taux de prélèvements obligatoires

En 10 mois, François Hollande et son Gouvernement socialiste ont plus augmenté les impôts que la droite en 4 ans de crise. Depuis son élection, le taux de prélèvements obligatoires a augmenté de 1,4 point, contre 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat de Nicolas Sarkozy.

Entre 2002 et 2007, ce taux a stagné autour de 43,4%. Entre 2007 et 2009, les réformes fiscales et les effets de la crise l'ont fait descendre à 42,5%. Entre 2009 et 2012, la nécessité de redresser rapidement nos comptes publics a conduit le gouvernement à augmenter les impôts, pour atteindre 44,5% dans la loi de finances pour 2012. En 5 ans, les prélèvements obligatoires ont augmenté de 1,1 point, c'est-à-dire moins qu'en Allemagne (1,3 point) sur la même période.

Evolution du taux de prélèvements obligatoires



Sources : Insee et prévisions du gouvernement

C. Les classes moyennes dans la ligne de mire

En tentant de faire croire que « 9 Français sur 10 ne seront pas concernés par les hausses d'impôts »⁷, le Gouvernement socialiste a commis une erreur de communication grotesque, et également une faute morale. La parole politique est affaiblie par ces formules grossièrement mensongères.

Car en réalité, au-delà des effets de manches sur la taxe à 75%, le matraquage fiscal socialiste impacte directement le pouvoir d'achat des classes moyennes :

- Le relèvement de 0,1 point par an jusqu'en 2017 des cotisations vieillesse pour financer le retour partiel à la retraite à 60 ans représente une hausse de prélèvements de 180€ par an pour un couple qui gagne 3 000€/mois.

⁷ Jean-Marc Ayrault le 27 septembre 2013

- **La suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires** et des exonérations de charges salariales représente une perte de pouvoir d'achat de 500€ en moyenne pour les 9 millions de salariés qui effectuent des heures supplémentaires. Pour un ouvrier qualifié réalisant 4 heures supplémentaires par semaine rémunéré 1 450€ cela représente 900€ de perte de pouvoir d'achat.
- **L'augmentation du forfait social de 8 à 20 % sur l'épargne salariale** : sur la base d'une répartition de l'effort de moitié entre les entreprises et les salariés, cette mesure représente un effort de 1,2Md€ pour les 7 millions de salariés qui en bénéficient. Par exemple, pour un grand groupe de distribution, cette mesure lui coûte 7M€ sur 183M€ de participation et intéressement versés à 50 000 salariés, soit une perte de pouvoir d'achat de 140€ en moyenne par an et par salarié.
- **Le gel du barème de l'impôt sur le revenu** concerne 16 millions de contribuables pour un effort de 1,4Md€, soit une hausse de 73€ pour un célibataire déclarant 17 357€ en 2011.
- **La hausse des prélèvements sociaux sur les entrepreneurs indépendants**, représente un effort d'1,1Md€ demandé à 1 million de professions libérales, commerçants, indépendants, auto-entrepreneurs. Un auto-entrepreneur déclarant des recettes annuelles de 15 000€ (montant moyen déclaré par les auto-entrepreneurs en activité) verra ses cotisations sociales augmenter de 450€ par an. Un artisan dont le revenu d'activité passe de 30 000 à 30 600€ paiera 162€ de plus d'impôt, soit 6 % d'augmentation. Un entrepreneur dont les revenus d'activité sont passés de 35 352 à 36 372€ entre 2011 et 2012 devra s'acquitter de 341€ de supplément de charges lié au dé plafonnement des cotisations d'assurance maladie et au gel du barème de l'impôt sur le revenu.

- **La création d'une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie** pour les 8 millions de retraités imposables se traduira par une hausse d'impôt de 108€ par an pour un couple de retraités touchant chacun une pension de 1 500€.

Nous pouvons également citer la **baisse du quotient familial**, le passage aux cotisations sur la base du salaire réel pour les **emplois à domicile**, la hausse de la **redevance « télé »**, le durcissement du **malus automobile** et **l'augmentation à venir des taxes sur les carburants**.

L'effort fiscal sur les ménages repose donc pour les 2/3 sur les classes moyennes⁸. Derrière les beaux discours, quand le gouvernement prend 1€ aux plus aisés, il en prend 2 aux classes moyennes. En outre, l'augmentation des expatriations fiscales fait mécaniquement retomber l'effort contributif sur les classes moyennes.

⁸ Environ 16Mds€ dont 11Mds€ sur les classes moyennes et 5Mds€ sur les plus aisés (2Mds sur ISF 2012 et 2013; tranche à 45% : 300M€; 3Mds€ de « barémisation » des revenus du capital)

D. L'instabilité des règles, négative pour tous les agents économiques

Par-delà le niveau élevé des prélèvements obligatoires, les agents économiques souffrent de l'instabilité des règles fiscales. Pour construire leurs projets d'investissements ou d'embauches, les entreprises ont besoin de savoir qu'à moyen terme leur environnement fiscal ne sera pas bouleversé par une initiative parlementaire ou gouvernementale intempestive. Si les ménages vivent dans la crainte de hausses d'impôts, ils auront tendance à se replier sur une épargne de protection plutôt qu'à engager des dépenses de consommation ou à réaliser des investissements porteurs.

Depuis 10 mois, le gouvernement socialiste multiplie les décisions idéologiques qui ne contribuent que très marginalement à accroître les recettes des finances publiques, mais crée des ravages économiques. C'est le cas notamment de la taxation des plus-values et des revenus du capital (polémique des « pigeons »), de la taxe à 75% censurée par le Conseil Constitutionnel et de certaines taxes sectorielles.

C'est aujourd'hui l'incertitude qui prédomine. Pas un jour ne passe sans qu'un ministre n'annonce une taxe à venir avant d'être démenti par un autre (taxe sur le diesel, hausse de la CSG, fiscalisation des allocations familiales, hausse de la TVA, etc.). Même des membres du Parti socialiste, comme François Rebsamen, en viennent à regretter « le concours Lépine de propositions fiscales ». Cette ambiance malsaine de convulsion fiscale paralyse les acteurs économiques qui reportent ou annulent leurs projets au détriment de la croissance et de l'emploi.

E. La mise à mal de l'harmonisation fiscale européenne

Alors que Nicolas Sarkozy avait entrepris un travail de convergence fiscale avec l'Allemagne, notamment sur l'impôt sur les sociétés, François Hollande a brutalement mis un terme à ce chantier économique et politique en prenant des dispositions excessives qui nous éloignent de nos partenaires. Le projet de taxe à 75% a terni l'image de la France et pénalisé son attractivité.

F. Le crédit d'impôt compétitivité-emploi : la rustine mal ajustée et non financée

Après avoir déclaré pendant la campagne présidentielle que le coût du travail n'était « pas un enjeu »⁹, la première décision de François Hollande a été de supprimer la TVA anti-délocalisations mise en place par Nicolas Sarkozy. Le principe de ce dispositif était pourtant vertueux : alléger directement notre coût du travail, qui est plus élevé que la moyenne européenne, et le compenser par une légère hausse de notre taxation de la consommation et des produits importés qui

⁹ Des paroles et des actes, France 2, jeudi 26 janvier 2012

est inférieure à la moyenne européenne. La décision purement idéologique de François Hollande de supprimer cette mesure a été une faute économique.

Pour tenter de la corriger et face à l'augmentation vertigineuse du chômage (1 000 demandeurs d'emplois supplémentaires par jour depuis son élection), un crédit d'impôt pour les entreprises est annoncé au mois de novembre. **Ressenti par les grandes entreprises comme un moindre mal inattendu, cet outil est pourtant inadapté aux besoins de notre économie et de nos PME.**

Les entreprises ont besoin d'une baisse de charges immédiate, prévisible, lisible et ample : les socialistes leur proposent **un crédit d'impôt en 2014 qui efface à peine les hausses d'impôts que les entreprises ont subies depuis 10 mois.** À terme, son montant de 20 milliards d'euros annoncé par le gouvernement est très incertain et ne compensera pas les 15 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires sur les entreprises déjà votés depuis le début du quinquennat.

Les entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité fiscale : ce crédit d'impôt est **hypothétique car il n'est pas financé. Il est en effet conditionné à une baisse des dépenses publiques** et à la mise en place d'une fiscalité environnementale, dont l'assiette a, par définition, vocation à disparaître. Or, comme l'a souligné la Cour des Comptes, aucune baisse des dépenses n'est pour l'heure identifiable. En tant que niche fiscale, les entreprises qui en bénéficient ne sont pas à l'abri d'une réduction d'une année sur l'autre dans le cadre d'un plan d'économie. Là où les entreprises ont besoin d'un outil simple, immédiat et d'ampleur, les socialistes ont construit un monstre bureaucratique et les parlementaires de gauche se saisiront de la première occasion pour le dénaturer en l'encadrant drastiquement. A l'inverse, la TVA anti-délocalisations, que nous avons mise en place, était entièrement financée et permettait de faire baisser directement le coût du travail.

Le crédit d'impôt est également **mal calibré : trop compliqué pour les PME et pas assez centré sur les secteurs qui en ont le plus besoin puisque seulement 20% de son montant ira à l'industrie.** Pour cibler les emplois industriels, il fallait aller jusqu'à 3,5 Smic (au lieu de 2,5), comme le proposait le rapport Gallois. Ce mauvais calibrage aura une conséquence néfaste à long terme : le crédit d'impôt risque d'ancrer notre appareil productif dans le bas de gamme alors qu'on a justement besoin de monter en gamme.

G. Aligner la fiscalité du travail sur celle du capital : le slogan trompeur

Ce slogan qui sonne juste est en réalité trompeur et négatif pour notre économie. **Trompeur parce que le capital et l'épargne sont bien plus taxés que le travail.** En effet, les taux de CSG et de prélèvements sociaux applicables aux revenus du patrimoine et de placement (15,5%) sont supérieurs à ceux appliqués aux revenus d'activité (8,85%). D'autre part, les revenus d'activités sont imposés sur une assiette moins large (98,25 % de leur montant) alors que les plus-values, dividendes et intérêts les sont sur la totalité de leur montant. La comparaison sur la base des taux marginaux est éclairante :

- Traitements et salaires : 57,85 % (45 % + 4 % + 8,85%)
- Plus-values mobilières : 64,5 % (45 % + 4 % + 15,5%)
- Intérêts : 64,5% (45 % + 4 % + 15,5%)
- Plus-values immobilières : 34,5 % (19 % + 15,5 %)

Cette mesure est également négative pour notre économie. **Elle pousse les capitaux, particulièrement volatiles par nature, à la délocalisation et pénalise lourdement l'attractivité du site France en décourageant les investisseurs et les créateurs d'entreprises.** Rappelons qu'en Allemagne, les prélèvements sur les plus-values de cession n'excèdent pas 26,5%. L'épisode des « pigeons » l'a montré : la vision idéologique de la gauche s'est heurtée aux réalités d'une économie ouverte.

Enfin, comme le précise Philippe Aghion, professeur d'économie à l'université Harvard et proche du Parti socialiste : *« le capital, c'est de l'épargne - laquelle n'est à la base que l'accumulation des revenus du travail nets de l'impôt sur le revenu - et taxer l'épargne incite les individus à réduire l'investissement et donc le stock de capital productif à long terme (...) nous sommes en économie ouverte, surtaxer le capital encourage la fuite des capitaux, à commencer par le capital productif. »*¹⁰

Henri Sterdyniak, plus à gauche encore qu'Aghion, l'un des initiateurs du « manifeste des économistes atterrés » disait la même chose¹¹ : « On ne peut pas justifier cela en disant que le capital doit être taxé comme le travail, tout simplement parce qu'il est plus taxé que le travail ! (...) Une telle taxation du capital est assez dangereuse, parce que cela incite le capital à aller ailleurs (...) Désormais, on va avoir du mal à trouver des gens prêts à prendre le risque d'investir dans des entreprises ».

¹⁰ « Vive le modèle Suédois », Philippe Aghion et Bénédicte Berner, Le Monde le 10 janvier 2013.

¹¹ Le Point.fr – interview publié le 02/10/2012

H. L'entaille faite à la politique familiale

Le quotient familial n'est **pas un privilège destiné aux plus aisés**, il est d'ailleurs plafonné, mais vise au contraire à **garantir le principe d'équité devant l'impôt**. Le but du quotient familial est, qu'à revenu égal, un couple avec des enfants conserve un niveau de vie proche de celui d'un couple sans enfant. Sans le quotient familial, le niveau de vie d'un couple d'infirmiers sans enfants serait beaucoup plus élevé que celui d'un couple d'infirmiers avec deux enfants.

La réduction du quotient familial est une grave erreur. Il s'agit du socle de notre politique familiale depuis 1945, qui nous permet d'avoir le **taux de fécondité le plus haut d'Europe après l'Irlande**. C'est l'un des atouts majeurs pour la France, c'est le signe que les Français font le pari de l'avenir et ont de l'espérance pour leurs enfants. Les familles nombreuses sont une chance pour la France, elles **assurent un dynamisme démographique indispensable à notre pays**, notamment pour financer notre système de protection sociale ou notre système de retraites. Notre politique familiale **permet aussi, plus qu'ailleurs, aux femmes de concilier carrière professionnelle et maternité**.

L'économiste Henri Sterdyniak le rappelait dans une note pour l'OFCE du 11 janvier 2012 : le « *quotient familial ne fournit ni aide, ni avantage spécifique, il garantit une répartition équitable du poids de l'impôt entre familles de taille différente* ». Ce n'est donc pas une niche fiscale, mais une modalité de calcul de l'impôt sur le revenu.

Le PS confond politique familiale et politique sociale. Notre modèle social est le plus généreux du monde : les dépenses de santé sont couvertes à plus de 70%, les allocations chômage sont versées pendant 24 mois, le RSA, la PAJE, et de nombreuses aides locales comme certaines gratuités dans les transports, à la piscine, etc. soutiennent les Français qui en ont le plus besoin. Le quotient familial est d'une autre nature : c'est une redistribution horizontale, à revenu égal, entre ceux qui ont la charge d'enfants et les autres.

La politique familiale universelle est intimement liée au système de retraite par répartition – les enfants sont des futurs cotisants qui contribueront aux retraites de tous, et pas seulement à la prise en charge de leurs propres parents. Il est normal que toute la société contribue en retour à la charge financière que représente l'éducation des enfants, et pas seulement leurs parents.

Remettre en cause l'universalité de la politique familiale, c'est aussi fragiliser le système par répartition.

Nous récusons avec force cette méthode qui vise à monter les familles les unes contre les autres. Les enfants ne sont pas des niches fiscales. Les « familles riches » ne prennent pas l'argent des « familles pauvres ». **Pourquoi vouloir supprimer ce qui fonctionne ?**

2. QU'EST-CE QU'UN BON SYSTÈME FISCAL ?

Un bon système fiscal est un système qui est accepté, compétitif et dont le rendement est régulier.

→ **Le consentement à l'impôt est l'une des clefs du « vivre ensemble ».**

C'est un principe de citoyenneté. Dans sa dimension sociale, l'impôt est le prix à payer en échange de bien collectifs. Ce que Montesquieu appelait dans *l'Esprit des lois* : « la portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir agréablement ». Le rôle des pouvoirs publics n'est pas de repousser les limites du consentement ou de masquer le poids de l'impôt pour le rendre aussi indolore que possible, mais d'en garantir l'effectivité. Pour cela, **il faut proposer aux ménages et aux entreprises une fiscalité simple, équitable et dont le produit est bien utilisé.**

Il faut préciser que, pour l'UMP, ce n'est pas parce qu'il est indolore qu'un impôt est bon. Au contraire, nous voulons que le citoyen ait conscience de sa contribution et qu'il l'assume en connaissance de cause. C'est un moyen de s'assurer que le citoyen sera exigeant à l'égard des services publics et qu'il veillera au bon emploi des deniers publics. C'est une des raisons qui nous pousse à considérer que le prélèvement à la source est une fausse bonne idée.

Pour être accepté, la fiscalité doit être comprise.

Il faut donc qu'elle soit simple et claire. Au fil du temps, les Gouvernements successifs ont ajouté des taxes aux taxes, si bien que **la France compte aujourd'hui plus de 100 taxes, contre moitié moins dans la plupart des pays de l'OCDE.** Si ce foisonnement fait le bonheur des fiscalistes, il affaiblit l'impôt.

En outre, l'extrême complexité de notre système fiscal est en contradiction avec l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui garantit « l'égalité des citoyens devant l'impôt », la complexité profitant à ceux qui ont les moyens d'en tirer parti. Dans cette perspective, la complexité de notre système fiscal pourrait presque être un motif d'inconstitutionnalité. La « liste des impôts et taxes constitutifs des prélèvements obligatoires », annexée chaque année au Projet de Loi de Finances est vertigineuse : « taxe à l'essieu », « taxe sur les achats de viande », « redevance sanitaire d'abattage et de découpage », « taxe sur les stations et liaisons radioélectriques privées », « taxe de ski de fond », « surtaxe sur les eaux minérales », « taxe sur les appels surtaxés dans les jeux télévisés », « droits de plaidoirie », « taxes sur les farines » et même la « taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules ». **Ce millefeuille fiscal est indigeste et doit être simplifié.**

RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN 2011*Rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution, PLF 2013 (en milliards d'euros)*

ÉTAT	
Impôt sur le revenu	50,6
Impôt sur les sociétés	38,3
ISF	4,3
TVA	130,7
Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	13,2
Droits de mutation à titre gratuit	8,5
Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	16,4
Total État	268
COLLECTIVITÉS LOCALES	
Cotisation foncière des entreprises	4,6
Taxe d'habitation	15,9
Taxe foncière	26,7
Droits de mutation	10,8
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	11,8
Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (part des régions et départements)	10,7
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	6,3
Versement de transport	6,6
Total Collectivités locales	118,7
SÉCURITÉ SOCIALE	
Cotisations sociales	333,4
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	5,2
Contribution sociale généralisée (CSG)	88,5
Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	6,3
Taxe sur les salaires	11,6
Droits de consommations sur les tabacs	10,8
Total Sécurité sociale	484,7
UNION EUROPÉENNE	
Droits de douane	1,9
Ressource TVA	2,9
Total Union européenne	4,9
Total des prélèvements obligatoires : 876,3Mds€	

Pour être acceptée, la fiscalité doit être perçue comme équitable.

Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu est payé par seulement la moitié des contribuables, notre fiscalité est de plus en plus lourde complexe et instable et les fraudes se multiplient. La fiscalité sur les hauts revenus atteint des niveaux confiscatoires au point de pousser des Français à s'expatrier, faisant retomber la pression fiscale sur les classes moyennes. La faible redistribution d'une génération à l'autre perpétue les inégalités et diminue la mobilité économique. Les impôts locaux sont l'objet d'une acceptabilité particulièrement faible. Leur constante augmentation et leur gestion coûteuse en font la première préoccupation des Français pour leur commune (45%), devant la lutte contre la délinquance (37%) et les questions de stationnement et de circulation (34%)¹².

Dans sa dimension sociale, l'impôt revêt enfin une dimension solidaire.

La vision de l'impôt comme moyen de redistribution date seulement de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. C'est à partir de là que la progressivité de l'impôt s'est imposée : pour les libéraux au nom de l'égalité des sacrifices (utilité marginale des revenus) et pour les socialistes au nom de la vision solidariste de l'impôt, renforcée par la thèse keynésienne de l'efficacité économique de la redistribution fiscale (puisque les revenus modestes ont une propension plus forte à consommer). **Nous sommes attachés à la progressivité de l'impôt mais pas sans limite, soucieux de garantir les libertés individuelles en observant une certaine tempérance fiscale. Nous refusons la fiscalité confiscatoire.**

Enfin, pour être acceptée, la fiscalité doit être utile.

Les citoyens et les entreprises qui l'acquittent doivent avoir la garantie que son produit est efficacement utilisé. C'est un point essentiel de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, *la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée* ». Le consentement à l'impôt s'effrite à mesure que le sentiment de gaspillage et d'inefficacité dans la dépense publique gagne. Les pouvoirs publics doivent donc faire constamment preuve de leur bonne gestion des deniers publics. **Les abus, les fraudes et les gaspillages sont autant de coups portés à la cohésion nationale. Chaque euro dépensé doit l'être à bon escient.**

→ La seconde qualité d'un bon système fiscal au 21^{ème} siècle est sa compétitivité.

L'impôt n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service du progrès social. Ce progrès passe par la justice, et par la croissance. **Avant de redistribuer la richesse, il faut la produire. Dans une économie ouverte, la fiscalité doit donc être un facteur de compétitivité plutôt qu'un frein.** Aussi, la neutralité économique de l'impôt doit être recherchée pour déformer le moins possible la création de richesse et l'activité économique. Pour réduire son impact sur les circuits de production, il doit se situer en aval.

¹² Sondage CSA pour BFMTV et Le Figaro, 7 mars 2013.

Or, nos impôts qui répondent à ce critère ont un rendement plutôt faible : la part de notre TVA dans le mix fiscal est faible et les impôts sur les revenus présentent de multiples imperfections. A l'inverse, les « mauvais » prélèvements obligatoires, que sont les cotisations sociales et la taxe professionnelle (remplacée en 2010 par la contribution économique territoriale), ont été particulièrement dynamiques ces dernières années. Résultat : le poids des cotisations sociales sur l'emploi est plus élevé en France que dans les autres pays de l'OCDE. Aujourd'hui, **une fiscalité des entreprises illisible et instable pénalise l'attractivité et le développement économique de notre pays. Pour servir la compétitivité, nous devons privilégier l'imposition des profits plutôt que des facteurs de production, des rentes plutôt que des actifs productifs et réorienter la fiscalité de l'épargne vers la détention longue d'actifs plus utiles à la croissance et à l'emploi.**

Enfin, **l'harmonisation européenne est un chantier qui reste à conduire.** La concurrence fiscale entre les États est en partie nécessaire. Elle oblige les États à maintenir un niveau responsable de fiscalité et pousse les États à améliorer le rapport qualité/prix de l'action publique. Mais une concurrence fiscale désordonnée a des conséquences sociales et économiques négatives. Il appartient donc aux pays européens de se fixer des règles du jeu conjointes. Cette coordination pourrait passer par la création pour chaque type de prélèvement d'un « serpent fiscal européen » avec un plafond et un plancher, établis chaque année en fonction de la moyenne européenne.

→ **La troisième qualité d'un bon système fiscal est son rendement financier.**

Il doit être régulier et prévisible. L'impôt doit présenter un faible coût de gestion et une assiette large qui permet d'afficher un taux faible. Or nos impôts directs (impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur la fortune) sont mités par de multiples niches fiscales qui conduisent à une majoration des taux pour en préserver le rendement. Résultat : notre impôt sur le revenu a un rendement beaucoup plus faible que nos voisins et il est particulièrement concentré, puisque payé par seulement la moitié des contribuables. À force d'augmenter les taux, les composants de notre système fiscal entrent tour à tour en zone de rendement décroissant. Selon l'expression consacrée, « le taux mange l'assiette ». À ce titre, la question de la pertinence de « l'impôt de dissuasion » reste ouverte. C'est une conception plutôt récente qui prévoit que l'impôt soit utilisé pour décourager des comportements économiques à externalités négatives. Certaines de ces impositions fonctionnent, comme les taxes sur les produits pétroliers, sur l'alcool, le tabac et les transactions financières. A l'inverse, d'autres fonctionnent moins bien : la taxe sur les logements vacants mise en place en 1999 et renforcée en 2012 présente des coûts de gestion élevés et un rendement faible. La fiscalité écologique s'inscrit dans ce débat.

Les propositions que formule l'UMP dans ce document s'inscrivent dans cette volonté de bâtir une fiscalité acceptée parce que juste et favorable à l'emploi. **En matière fiscale, l'idéologie est très mauvaise conseillère. Ce sont les principes de simplicité, de liberté, d'équité, d'efficacité économique et de rendement qui doivent guider toute réforme fiscale.**

3. LES PROPOSITIONS FISCALES DE L'UMP AU SERVICE DE LA CROISSANCE

A. Réduire les prélèvements obligatoires et le déficit public

L'objectif de consolidation des finances publiques est incontournable.

Notre déficit public sera encore supérieur à 3% en 2013 (3,7%, et même 3,9% en 2014) et notre dette représentera 95% du PIB en 2014¹³. Conduire et maintenir à l'équilibre nos finances publiques à partir de 2017 est un objectif que nous avons initié sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et que le Gouvernement socialiste est supposé poursuivre. Mais les moyens pour y parvenir s'opposent.

En effet, **l'augmentation sans limite des hausses d'impôts ne permet pas de réduire les déficits. Pire, l'arme fiscale se révèle contre productive.** En étouffant la croissance, elle entraîne la France dans un cercle vicieux : réduction des bases fiscales, baisse du rendement de l'impôt, hausse des taux, baisse de la compétitivité, etc. « Trop d'impôt tue l'impôt » n'est pas un slogan de droite ou une élucubration d'Arthur Laffer. C'est une réalité !

C'est d'ailleurs ce mécanisme qui vient de conduire le ministère du Budget à annoncer que le Gouvernement socialiste est déjà en retard par rapport à son programme de réduction des déficits : le déficit de l'État au mois de janvier 2013 par rapport au même mois de 2012 ne diminue pas mais augmente de 300 millions d'euros. La raison ? La baisse des rentrées fiscales malgré les hausses d'impôts !

Peut-on baisser le niveau des prélèvements obligatoires ? Pour nous, c'est même la condition du retour à l'équilibre des finances publiques, à condition que cette baisse soit liée à une baisse de la dépense publique.

Pourquoi ?

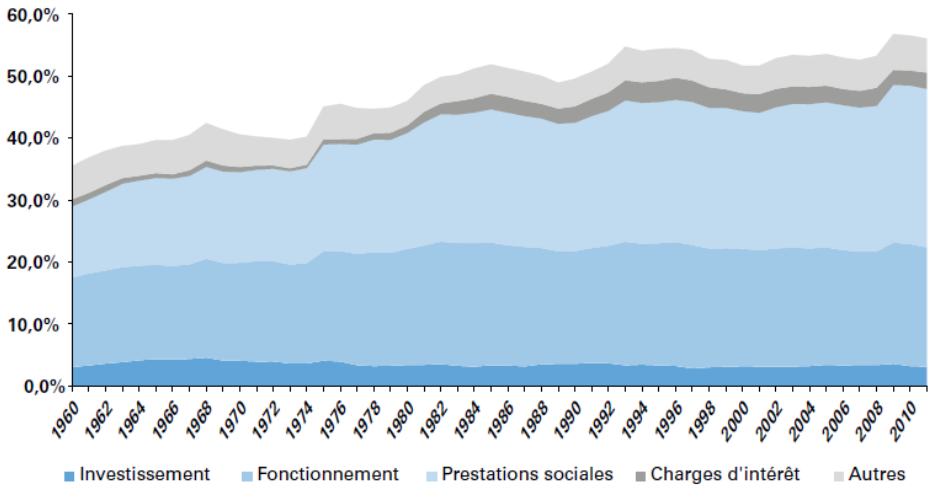
- parce que la pression fiscale actuelle étouffe la croissance et qu'il n'y aura pas de retour à l'équilibre sans croissance.
- Parce que l'on ne peut pas baisser les impôts si l'on ne baisse pas en parallèle la dépense publique.

En effet, l'évolution de nos prélèvements obligatoires suit celle de nos dépenses publiques, c'est la première fonction de l'impôt : le prix à payer en échange de biens collectifs. En valeur, la dépense publique a été multipliée par 5 entre 1981 et 2011. En volume, son taux est passé de 49,9% à 56% du PIB.

Notons d'ailleurs que notre niveau de prélèvements obligatoires ne permet même pas de couvrir nos dépenses publiques puisque nous continuons à nous endetter d'une année sur l'autre. **La première priorité doit donc être la baisse de la dépense publique. Nous devons supprimer les dépenses publiques inutiles, rendre plus efficaces celles qui sont nécessaires et réformer notre modèle de protection sociale pour en améliorer le rapport qualité/prix.**

¹³ Commission européenne

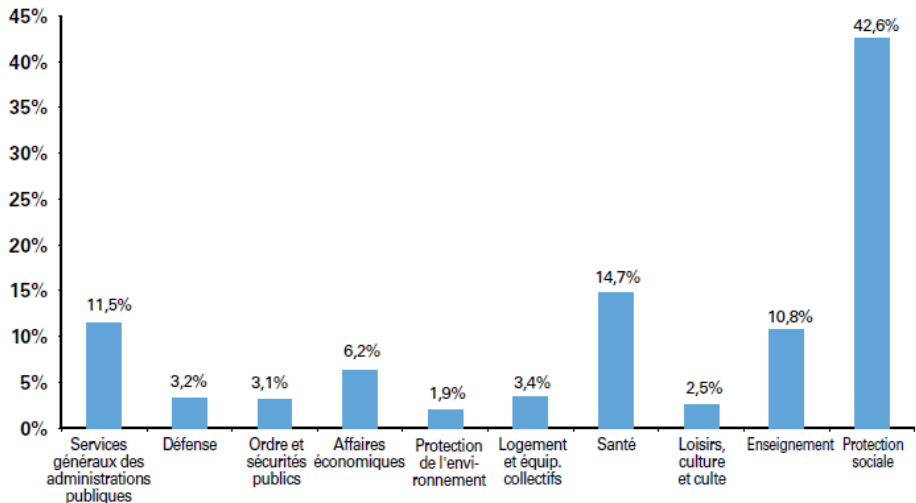
La dépense publique dans le PIB depuis 1960



Source : Insee, calculs DG Trésor

Ventilation de la dépense publique par fonction (2011)

Part du total



Source : INSEE

Nous sommes attachés à un haut niveau de protection sociale et à des services publics présents et efficaces. Mais nous croyons aussi aux libertés individuelles, à la propriété privée, à l'entreprise, au dynamisme et à un État stratège qui se concentre sur ses missions régaliennes. Pour illustrer cette double philosophie, nous souhaitons qu'en 2017, la dépense publique n'excède pas la moitié de la richesse produite.

La dépense publique dans le monde en 2012

	France	Allemagne	Espagne	Italie	Royaume-Uni	Zone euro	États-Unis	Japon
Dépense publique (en % du PIB)	56,4	45,1	46,4	51	48,4	49,8	40,5	42,5

Source : Commission européenne

PROPOSITION 1

Revenir à un taux de dépenses publiques de 50% du PIB en 5 ans.

Cela représente un effort d'environ 130 milliards en euros constants, soit une baisse de 10% de la dépense publique. Un tel niveau de dépense nous situerait dans la moyenne des pays de la zone euro (mais encore 5 points au-dessus de l'Allemagne). Pour information, cela correspond au niveau de dépenses publiques de 1990.

PROPOSITION 2

Consacrer la moitié des économies de dépenses au désendettement et rendre l'autre aux Français.

Toute chose égale par ailleurs, abaisser notre taux de dépenses publiques à 50% du PIB ouvrirait la possibilité de faire baisser de 3,3 points notre taux de prélèvements obligatoires, de 46,3% à 43%, sans renoncer à l'objectif de baisse des déficits. Soit une baisse de 65 Mds€ des prélèvements obligatoires.

Comment baisser la dépense publique ?

En France, les pouvoirs publics dépenseront en 2013 près de **1 200 milliards d'euros**. Cela représente **plus de la moitié de notre richesse nationale**. L'État représente environ 33% de la dépense publique, les collectivités locales 21% et la Sécurité sociale 46%.

Plus de la moitié de ces dépenses, 55%, sont des dépenses d'intervention : prestations sociales, aides aux entreprises, etc. Environ **35% sert à financer le fonctionnement des pouvoirs publics**, principalement à payer les fonctionnaires. **6% correspond aux investissements publics**, principalement le fait des collectivités locales. Les **5% restant servent au remboursement de notre dette**, qui dépassera cette année 90% du PIB. **La France consacre donc autant de moyens à rembourser sa dette qu'à investir pour préparer l'avenir**. La réduction des déficits est donc un impératif premier et **le désendettement de la France doit être accéléré**. **Un taux de dette trop élevé obère notre potentiel de croissance, menace notre souveraineté et nous expose à une remontée brutale des taux d'intérêt.**

Pour réduire ce déficit, il n'y a que deux leviers : la croissance économique et la baisse de la dépense publique. En effet, l'augmentation des prélèvements obligatoires n'est plus possible en France, d'autant qu'elle est moins efficace pour conduire une politique d'ajustement budgétaire.

La méthode

Il faut cesser de considérer l'argent public comme un agrégat abstrait ou comme la propriété de l'Etat. Il s'agit de l'argent des Français. L'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, précise ainsi que : « tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique ». Nous proposons d'aller au bout de ce droit, en associant directement les citoyens au débat sur la baisse de la dépense publique. Concrètement, **la Commission nationale du débat public (CNDP) organiserait dans toute la France une consultation sur le périmètre de l'action publique, les dépenses à conserver et celles qui doivent être baissées, pour atteindre nos objectifs économiques.**

Quelques pistes peuvent être avancées :

- Relancer la Révision générale des politiques publiques (RGPP) en l'étendant aux dépenses d'intervention pour être sûr que chaque euro soit dépensé à bon escient et en repensant le périmètre de l'action publique.
- Remettre à plat l'organisation des 3 fonctions publiques : allongement du temps de travail à 39h et non-remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite hors des secteurs régaliens.
- Diminuer les concours financiers de l'État aux collectivités locales en modulant la dotation de l'État en fonction des efforts de bonne gestion réalisés par les collectivités locales.
- Poursuivre la réforme des retraites et des régimes spéciaux, pour garantir le financement des pensions, en établissant une relation systématique entre l'âge de départ en retraite et l'espérance de vie, en fusionnant les régimes et en ouvrant une réflexion sur la retraite par points.
- Réformer le régime des intermittents du spectacle pour en alléger le coût.
- Réformer les aides au logement, les aides aux entreprises et les subventions aux grosses associations para-publiques.
- Simplifier le fonctionnement des collectivités locales et spécialiser leurs compétences : fusion des services régionaux et départementaux et des services communaux et intercommunaux.
- Optimiser les parcours de soins et la prescription pour lutter contre la surmédication et le gaspillage.
- Relancer la convergence tarifaire entre hôpitaux publics et cliniques, en tenant compte de la spécificité du service public hospitalier.
- Lutter plus efficacement contre la fraude fiscale et sociale.
- Rétablir un forfait pour l'accès à l'Aide Médicale d'État.
- Réduire les dépenses et les effectifs des opérateurs de l'État, à travers des normes contraignantes.

B. La fiscalité au service de l'emploi

Si le niveau d'imposition nuit à la compétitivité de notre économie, l'**architecture de notre système fiscal s'avère particulièrement pénalisant pour la croissance.**

La comparaison des différents modèles fiscaux européens laisse apparaître des différences importantes¹⁴ :

- **La France impose moins la consommation** : environ 10,7% du PIB contre 12% en moyenne dans l'UE
- **La France taxe plus le travail** : 22,6% du PIB contre 17,5% en moyenne
- **La France taxe plus le capital** : 9,8% du PIB contre 7,5% en moyenne¹⁵

Le constat est donc simple : **la France taxe plus fortement ses facteurs de production (travail et capital à investir) et moins la consommation, qui est pourtant une assiette beaucoup moins délocalisable.** Ce choix est pernicieux : le vrai moteur d'une croissance durable qui profite à tous, c'est la production, pas la consommation soutenue artificiellement par des transferts sociaux financés par des impôts.

La TVA est un impôt qui a un rendement élevé, il est en France inférieur à la moyenne européenne, il favorise l'emploi (puisqu'il touche la consommation et pas les facteurs de production) et il favorise la production nationale (puisqu'il frappe aussi les produits importés).

En France, la TVA est souvent présentée comme un impôt injuste car touchant plus fortement les ménages dont les revenus sont intégralement consommés. Pourtant, les pays qui affichent les taux de TVA les plus élevés sont les pays où la redistribution est la plus forte : Danemark 25%, Suède 25% et Finlande 24%. Il n'y a donc aucun lien entre la taxation de la consommation et l'équité d'une société.

Le Parti socialiste évoque souvent la seule fiscalité comme outil de redistribution. Pour les socialistes, justice sociale est surtout synonyme d'augmentation d'impôts pour les revenus élevés et les classes moyennes. C'est par exemple la thèse de « Pour une révolution fiscale » de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez. L'ouvrage explique que la fiscalité française n'est pas assez redistributive mais il « oublie » de faire état des autres volets de notre système de redistribution.

¹⁴ Chiffres Eurostat 2008

¹⁵ L'écart est encore plus flagrant sur la taxation du stock de capital : 4,5% du PIB en France contre 1,9% en moyenne dans l'UE.

La fiscalité est en effet loin d'être le seul moyen de lutter contre les inégalités. Les prélèvements obligatoires jouent pour 20% dans la réduction de ces dernières. Le système français mise aussi beaucoup sur les prestations sociales, qui contribuent à la réduction des inégalités, à hauteur de 27%.

Au-delà des aspects monétaires, il faut aussi compter sur les « transferts en nature », c'est-à-dire la prise en charge par la collectivité d'un certain nombre de dépenses essentielles dans la santé et l'éducation. On oublie souvent ces éléments dans les comparaisons internationales. Certes, les pays anglo-saxons ont des systèmes où les prélèvements obligatoires sont moins élevés mais, en contrepartie, les ménages ont davantage de dépenses essentielles à charge.

En France, les « transferts en nature » sont un outil de redistribution très puissant. La santé joue ainsi pour 25% dans les réductions des inégalités, tout comme l'éducation (près de 27%)¹⁶.

La sur-imposition du travail en France est l'une des principales explications de notre décrochage, notamment par rapport à l'Allemagne. En dix ans, les parts de marché de nos entreprises dans le commerce mondial sont passées de 5% à 3,5%.

Selon l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, le coût horaire moyen de la main d'œuvre est de 34,2€ en France. Des écarts importants peuvent être soulignés avec l'Allemagne +4,1€ (à 30,1€), avec le Royaume-Uni +14,1€ (à 20,1€) ou l'Italie +7,4€ (à 26,8€). Le décrochage entre la France et l'Allemagne se poursuit : en 10 ans, le coût du travail a progressé de 19,4% en Allemagne et de 39,2% en France. C'est déjà ce que constataient plusieurs syndicats en 2011¹⁷ : « *il en ressort une dégradation de la compétitivité du coût salarial en France par rapport à la moyenne de la zone euro entre 2000 et 2010* ».

¹⁶ Insee, portrait social 2010

¹⁷ « Approche de la compétitivité française ». Rapport commun CGPME, Medef, UPA, CFE-CGC, CFTC et CFDT, 2011.

Coûts horaires de la main d'œuvre en euros

	2011	Différence par rapport à la France
Moyenne UE27	23,1	-11,1
Moyenne zone euro	27,6	-6,6
Pologne	7,1	-27,1
Royaume-Uni	20,1	-14,1
Italie	26,8	-7,4
Finlande	29,7	-4,5
Allemagne	30,1	-4,1
France	34,2	-
Belgique	39,3	+5,1

Source : Eurostat

Contributions des salariés et employeurs
à la protection sociale

	Employeur	Salarié	Total	Recettes pour les régimes de base en millions d'euros (M€) 2010
Cotisations de Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2011				
Maladie	12,8 %	0,75 %	13,55 %	75 966
Vieillesse sous plafond	8,3 %	6,65 %	14,95 %	102 497
Vieillesse au-dessus du plafond	1,6 %	0,1 %	1,7 %	
Famille	5,4 %	—	5,4 %	32 868
AT-MP (taux moyen)	2,38 %	—	2,38 %	8 952
Cotisations d'assurance chômage au 1^{er} janvier 2011				
UNEDIC	4 %	2,4 %	6,4 %	30 558
Contributions sociales au 1^{er} janvier 2011				
CSG	—	7,5 %	7,5 %	84 006
CRDS	—	0,5 %	0,5 %	5 948

Source : direction de la Sécurité sociale

Les coûts salariaux ne sont pas la seule explication à nos problèmes de compétitivité mais ils expliquent pour beaucoup la faiblesse historique des marges de nos entreprises et donc celle de l'investissement, de l'innovation et de la création d'emploi.

Les cotisations sociales supportent les 2/3 de la protection sociale en France, contre seulement 1/3 en Allemagne. Sur 480 milliards d'euros prélevés chaque année pour financer la protection sociale, près de 340 milliards d'euros reposent sur la contribution des employeurs et des salariés, c'est-à-dire sur le travail. Il est stérile d'opposer « compétitivité coût » et « compétitivité hors coût » : les deux sont évidemment liées, et la baisse du coût du travail n'est que la première pierre pour retrouver la compétitivité au service de l'emploi.

Au-delà de la question des coûts salariaux, tout notre système fiscal doit être tendu vers un objectif : donner les moyens à nos entreprises de se développer.

PROPOSITION 3

Baisser de 10% les charges sociales payées sur les salaires en supprimant les cotisations sociales « famille ».

Cela représenterait une bouffée d'oxygène de 33 milliards d'euros pour l'emploi et l'innovation. Pour compenser cette baisse de charges, nous proposons d'augmenter de 3 points le taux supérieur de la TVA et de baisser de 10 milliards d'euros la dépense publique. Le crédit d'impôt emploi-compétitivité (CICE), moins efficace et très incertain, serait alors supprimé. L'objectif est de réduire progressivement l'écart de coût du travail avec l'Allemagne.

Les arguments des opposants à la TVA anti-délocalisations sont connus : ils dénoncent souvent le risque d'inflation. C'est notamment ce que prédisaient avec effroi les hiérarques du Parti socialiste... jusqu'à ce qu'ils se convertissent à l'idée d'une hausse de la TVA.

Il faut d'abord noter que nous privilégions une hausse du taux normal de la TVA, ce qui exclut de la hausse les produits de première nécessité et la plupart des produits de consommation courante. Au passage, on note que le PS n'hésite pas à augmenter le taux intermédiaire, ce qui pénalise durement des secteurs très pourvoyeurs d'emplois.

Ensuite, c'est une idée fausse que de croire qu'une hausse de 3 points de la TVA, soit un passage du taux normal de 20% à 23%, conduirait à une augmentation du prix des produits taxés de l'ordre de 2,5 à 2,6%. En pratique, une augmentation de la TVA ne se traduit pas du tout par une inflation équivalente :

- Les entreprises produisant en France bénéficieraient de la suppression de cotisations pour un montant équivalent : elles pourraient alors baisser leurs prix hors-taxes et conserver les mêmes prix TTC. Elles auraient même intérêt à le faire pour gagner de nouveaux clients, a fortiori dans un contexte de demande déprimée. Pour ces produits, il est donc vraisemblable que les prix ne varieraient pas ou très peu ;

- Les entreprises produisant à l'étranger ne bénéficieraient pas de la baisse des charges, et les prix TTC de leurs produits devraient donc logiquement augmenter. Mais dans ce cas, elles prendraient le risque de perdre des clients, surtout si elles sont en concurrence sur le marché français avec des entreprises qui produisent en France. Il est probable qu'elles préféreraient absorber tout ou partie de l'augmentation de la TVA via une réduction de leurs marges, afin de conserver un même prix TTC.

Ainsi, l'augmentation des prix serait très faible, et en tout cas bien inférieure au résultat théorique d'une simple augmentation du taux. C'est ce que démontre d'ailleurs le précédent allemand.

Au-delà de l'effet sur les prix, la baisse des cotisations sociales patronales réduirait le coût du travail donc stimulerait l'emploi et l'activité. L'effet global serait donc positif et non négatif sur la consommation.

Par ailleurs, comme le souligne l'Institut Montaigne¹⁸ : « les entreprises françaises doivent acquitter des nombreux impôts qui sont dus même si l'entreprise ne réalise aucun bénéfice ». Ces taxes, assises sur la masse salariale et sur différents facteurs de production n'existent pas ou ont été progressivement supprimées dans les autres pays européens. **Ces prélèvements, qui découragent l'embauche et l'investissement**, participent au financement du logement, de l'apprentissage, ou encore des transports collectifs. Ils représentent un montant d'environ **25 milliards d'euros** (il s'agit par exemple de la taxe sur les salaires, du versement transport, de la contribution au Fonds national d'aide au logement, etc.).

Celles qui contribuent au financement de politiques publiques en lien avec le travail doivent être maintenues (versement transport, taxe d'apprentissage...), tout comme la taxe sur les salaires, qui est payée par les entreprises qui vendent des produits exonérés de TVA. Les autres doivent être transférées vers d'autres assiettes ou compensées par des dotations budgétaires gagées par des baisses de dépenses.

PROPOSITION 4

Baisser de 10 milliards d'euros les taxes qui portent sur la masse salariale et le chiffre d'affaires des entreprises. Ce sont en priorité les bénéfiques qui doivent être taxés.

Pour cela, nous proposons de supprimer la contribution additionnelle de solidarité (1,9Md€), la contribution employeur au profit du Fonds national de l'allocation logement (2,6Mds€) et la contribution aux organismes de formation professionnelle (6,2Mds€), dont le financement doit être repensé dans le cadre d'une grande réforme de la formation professionnelle. Ces sommes seront, au besoin, compensées par des dotations budgétaires gagées par des baisses de dépenses.

¹⁸ « Une fiscalité au service de la social-compétitivité », Institut Montaigne, Mars 2012

C. Encourager l'épargne productive

En 60 ans, le taux d'épargne des ménages est resté stable et élevé : 16,9% en 1950 et 16,1% en 2011. Par comparaison, il est de 16,5% en Allemagne, de 12% en Italie, de 11% en Espagne et de 6% au Royaume-Uni. La moyenne européenne se situant à 11,1%¹⁹.

Un taux élevé d'épargne est un atout si elle est investie dans des produits utiles au financement de l'économie. La fiscalité de l'épargne et du patrimoine doit encourager le capital productif, décourager la rente et privilégier les assiettes larges et immobilières pour assurer son rendement. Or près de la moitié du patrimoine financier des Français est constitué d'une épargne non risquée (assurance-vie, livret A, LDD, immobilier) soutenue par les incitations fiscales. 57% de l'épargne bénéficie d'un avantage fiscal dont 45% est de l'épargne non-risquée et 12% de l'épargne risquée²⁰. 67% de l'encours d'épargne des Français est « non-risqué » et au 3^{ème} trimestre 2012, 92% des flux d'épargne financière des ménages ont été placés sur des supports sans risque²¹.

Depuis 2008, la Bourse de Paris a perdu environ 2,3 millions d'actionnaires individuels. Leur proportion est passée de 13,8% des Français fin 2008 à 8,5% en mars 2012, soit un total de 4,1 millions d'investisseurs individuels (hors actionnariat salarié)²².

Or c'est l'épargne « risquée » qui contribue au financement des entreprises, des entrepreneurs et donc à la croissance et l'emploi. Notre fiscalité de l'épargne doit donc évoluer vers une plus grande neutralité à l'égard des différents supports d'épargne sans risque et liquides tout en privilégiant l'épargne productive et longue.

¹⁹ Eurostat

²⁰ L'impact des mesures législatives portant sur les produits financiers. Rapport d'information de l'Assemblée nationale, 2008.

²¹ Banque de France - Comptes financiers des agents non financiers 3ème trimestre 2012

²² Baromètre TNS Sofres pour La Banque Postale et «Les Echos», juin 2012

(en milliards €)

MÉNAGES

FLUX ANNUELS

	30/09/2011	31/12/2011	31/03/2012	30/06/2012	30/09/2012
Principaux placements financiers	120,7	100,7	96,0	85,2	70,2
-Numéraire et dépôts	64,1	59,8	71,4	71,0	64,9
<i>dont dépôts à vue</i>	12,9	3,3	5,1	5,2	2,5
<i>livrets d'épargne</i>	33,4	37,6	40,4	40,2	38,1
<i>épargne logement</i>	6,0	4,2	3,2	3,4	3,1
-Titres	3,7	6,9	6,2	5,8	-1,5
<i>titres de créance</i>	-0,2	1,3	3,2	0,8	0,8
<i>actions cotées</i>	5,9	5,7	-1,4	0,4	-5,4
<i>actions non cotées et autres participations</i>	14,3	10,9	16,5	13,8	16,0
<i>OPCVM monétaires</i>	-9,9	-7,3	-6,1	-3,9	-6,1
<i>OPCVM non monétaires</i>	-6,4	-3,7	-6,0	-5,3	-6,9
<i>dont fonds actions</i>	-1,3	-0,8	-5,3	-6,2	-3,4
<i>fonds obligations</i>	-3,9	-2,9	-3,1	-2,7	-1,5
<i>fonds diversifiés et alternatifs</i>	-2,1	0,8	-0,6	-2,7	-6,9
<i>FCPE</i>	1,8	2,4	2,7	2,6	2,0
-Assurance vie et épargne retraite	53,0	34,0	18,5	8,5	6,7
<i>dont supports en euros</i>	50,5	32,3	19,5	12,5	11,9
Total Financements	72,9	59,1	56,0	40,5	30,1
-Emprunts bancaires	72,9	59,1	56,0	40,5	30,1

Source : Banque de France - Comptes financiers des agents non financiers 3eme trimestre 2012

Source : Banque de France - Comptes financiers des agents non financiers 3eme trimestre 2012

PROPOSITION 5**Réduire progressivement les incitations à la détention d'actifs peu productifs pour notre économie.**

Nous proposons de baisser les plafonds des livrets réglementés, à l'exception du Livret d'Épargne Populaire (LEP) destiné aux personnes les plus modestes.

Allonger la durée de l'assurance vie en reportant l'exonération fiscale de 8 à 12 ans et encourager fiscalement les contrats « en unités de compte » pour promouvoir l'actionnariat, plutôt que le financement des dettes souveraines.

La loi de modernisation de l'Économie du 4 août 2008 (LME) a introduit la généralisation de la distribution du livret A et réserve environ 30% de l'épargne collectée au financement des PME.

Préalablement, les fonds collectés au titre de l'épargne réglementée étaient centralisés dans différents fonds d'épargne de la Caisse des dépôts (CDC). La LME a mis fin à l'obligation d'une centralisation intégrale du livret A et permet aux banques de conserver une partie de l'encours collecté. Ainsi, environ 70% des fonds collectés sont centralisés à la Caisse des dépôts et 30% sont laissés à disposition des banques, avec mission de les transformer en financement pour les PME.

L'arrêté du 4 décembre 2008 précise les obligations des banques :

- Un ratio sur le stock : les banques doivent consacrer au moins 80% des fonds non-centralisés au financement des PME et, depuis 2010, au moins 10% au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens ;
- Un ratio sur le flux : chaque année, lorsque l'encours des fonds restant à leur bilan augmente, les banques concernées doivent consacrer 75% de cette augmentation à l'attribution de nouveaux prêts aux PME.

Les objectifs fixés aux banques en matière de financement des PME avec les fonds non centralisés de l'épargne réglementée sont dans les faits très peu contraignants. D'une part car les banques sont libres de fixer l'ensemble des caractéristiques des prêts octroyés : taux, durée, type d'entreprise et d'autre part parce que les banques ont beau jeu de mettre en rapport les fonds non centralisés (environ 100 Mds€) avec leurs encours de crédit bénéficiant aux PME.

PROPOSITION 6

Renforcer les obligations des banques pour le financement des PME

avec les fonds issus de l'épargne réglementée laissée à leur disposition (30% de l'épargne collectée), en définissant plus clairement et de manière plus restrictive les entreprises et le type de prêts ciblés dans les textes réglementaires (critères de taille + sectoriels pour cibler spécifiquement les PMI). Mieux contrôler leur respect au travers d'une mission spécifique confiée à l'Observatoire de l'épargne réglementée.

PROPOSITION 7

Revenir au prélèvement forfaitaire libératoire dans le cadre d'une convergence européenne de la fiscalité sur le capital.

Il convient de revenir à une fiscalité sur les plus-values qui tienne compte des risques encourus par les investisseurs et de la différence de nature entre une plus-value et un revenu.

Par ailleurs, il faudra revenir sur le doublement du forfait social sur l'épargne salariale.

PROPOSITION 8

Encourager la transmission d'entreprise en stabilisant les pactes d'actionnaires (dits « Dutreil »)

PROPOSITION 9

Réformer les droits de succession et de donation pour encourager la mobilité du patrimoine en favorisant sa donation du vivant.

Nous proposons de ramener le délai de rappel de 15 à 10 ans.

Nous proposons également d'aligner les conditions de transmission entre les grands-parents et les petits-enfants sur les transmissions parents-enfants, sous réserve de l'accord des parents.

L'âge moyen auquel un Français touche un héritage s'établit à 52 ans (pour un montant estimé d'environ 40 000 €). En permettant à un petit-enfant d'hériter directement de ses grands-parents, on renforce la solidarité intergénérationnelle et on permet aux jeunes générations de financer plus facilement leur projet de vie, et notamment des projets professionnels innovants.

PROPOSITION 10

Fusionner, simplifier et dé plafonner les outils fiscaux qui permettent d'abonder le capital des entreprises (IR-Madelin, FCPI, FIP).

Le dispositif ISF-PME doit être dé plafonné.

Nous voulons que l'intégralité du produit de l'actuel ISF - 4 milliards d'euros environ - serve à financer les PME françaises et l'emploi en France. Cela passe par un dé plafonnement du dispositif ISF-PME. Quant aux sommes non-investies directement par le contribuable et qui seraient collectées par l'Etat, elles seraient affectées elles-aussi au financement des PME, grâce à un programme d'investissements d'avenir ou aux fonds de la Caisse de dépôts (CDC). L'expression « impôt sur la fortune » serait alors remplacée par un nouveau terme : « l'investissement patriote », marquant la contribution des patrimoines élevés à la création d'emploi et à la croissance en France.

D. Simplicité, stabilité et rendement financier

Le niveau de complexité atteint par notre système fiscal le rend presque inconstitutionnel : un ménage riche optimise plus facilement sa feuille d'impôt et un grand groupe optimise plus facilement son impôt sur les sociétés (IS) qu'une PME. L'égalité devant l'impôt est donc une fiction théorique. Avec plus d'une centaine de prélèvements obligatoires, contre moitié moins en Allemagne, la France doit opérer une rupture paradigmatique en faisant le choix de l'extrême simplicité fiscale.

Pour un bon rendement, l'impôt doit présenter un faible coût de gestion et une assiette large qui permet d'afficher un taux faible. Les niches qui mitent nos impôts, et notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, doivent être réduites au minimum, quitte à être remplacées, si cela est justifié, par des dépenses budgétaires, gagées sur des baisses de dépenses. L'enveloppe d'une dépense budgétaire est en effet plus facilement contrôlable.

Un bon impôt est un impôt qui dure. Les agents économiques ont avant tout besoin de stabilité à moyen terme pour pouvoir construire leurs projets d'investissements ou d'embauches pour les entreprises et de consommation pour les ménages. Par exemple, le crédit impôt recherche et l'impôt sur les sociétés ont fait l'objet de 40 modifications fiscales entre 2004 et 2009²³.

En résumé : un bon impôt est un impôt qui est compris (simplicité), accepté (personne ne peut y échapper), avec un rendement régulier et prévisible (assiette large et taux faible).

PROPOSITION 11

Réduire d'un tiers le nombre de prélèvements obligatoires.

Dans une logique de simplification, certaines taxes au rendement faible et au coût de gestion élevé pourraient être supprimées et compensées: taxe administrative sur les opérateurs de réseau, droit de bail, taxe sur les conventions et actes civils entre sociétés, taxe à l'essieu, taxe sur les abattoirs, taxe pour frais de chambre de commerce, etc.

²³ « Les prélèvements obligatoires en France et en Allemagne », Cour des Comptes, 2011

Le rapport du Comité d'évaluation de dépenses fiscales et de niches sociales de l'Inspection générale des finances de juin 2011, a examiné l'ensemble de dispositifs de réductions fiscales et sociales qui mitent le rendement de nos prélèvements obligatoires. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, 190 niches fiscales ont été identifiées, pour un montant de 34,3 milliards d'euros.

Répartition des dépenses fiscales évaluées par le Comité, par famille d'impôts

Type de décompte	DIV	ENR-TIM	FDL	IR	IR-IS	IS	ISF	TICPE	TVA	Total
En enjeux financiers (M€)	661	717	1 685	34 251	4 823	2 457	1 235	5 847	13 957	65 633
En nombre de mesures	13	39	45	190	51	49	12	23	48	470

Source : Comité d'évaluation. Calculs effectués à partir des chiffres du PLF pour 2011 et sur le champ d'évaluation du Comité (470 dépenses fiscales recensées et non recensées).

Sigles : Divers (DIV), droits d'enregistrement et de timbres (ENR-TIM), fiscalité directe locale (FDL), impôt sur le revenu (IR), impôt sur les sociétés (IS), impôt sur la fortune (ISF), taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE), taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

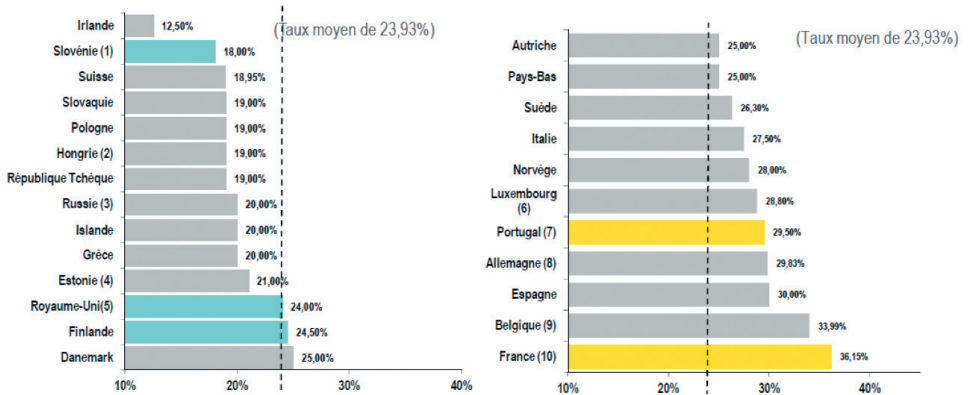
Les principales niches fiscales concernent la demi-part supplémentaires pour les contribuables vivant seuls ayant eu un ou plusieurs enfants à charge (1,4Md€), la réduction d'impôt au titre des dons (1Md€), la réduction d'impôt sur les emplois à domicile (3Mds€), le crédit d'impôt développement durable (1,9Md€), la prime pour l'emploi (2,9Mds€), l'exonération des sommes versées au titre de l'épargne salariale (1,4Md€) ou encore l'abattement de 10% sur le montant des pensions et des retraites (2,7Mds€).

PROPOSITION 12

Supprimer les niches fiscales inutiles à la croissance et baisser les taux du barème de l'impôt sur le revenu.

Deux techniques doivent être combinées : la suppression pour certaines et le rabot pour les autres. Un objectif clair doit être atteint : diviser par deux le coût des niches fiscales à l'impôt sur le revenu. Le barème de l'impôt sur le revenu sera revu à la baisse pour maintenir le produit actuel de l'IRPP et ne pas pénaliser les classes moyennes.

En matière d'impôt sur les sociétés, les nombreuses niches fiscales existantes, conduisent la France à afficher le taux supérieur le plus élevé d'Europe, 13 points au-dessus de la moyenne.



Source : Observatoire des politiques budgétaires et fiscales 2013, Ernst&Young

PROPOSITION 13

Supprimer les niches fiscales à l'impôt sur les sociétés (à l'exception du crédit impôt recherche) et baisser les taux faciaux.

C'est une mesure de simplification et d'attractivité du « site » France.

PROPOSITION 14

Restaurer la confiance fiscale en assurant la non-rétroactivité et la stabilité dans le temps des mesures fiscales.

Réformer la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) et la Loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, en introduisant deux mesures : la non-rétroactivité des mesures fiscales et l'inscription en début de législature dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) d'un volet « programmation fiscale », qui garantissent la stabilité des règles sur 5 ans.

Pour être efficace, notre système fiscal doit aussi savoir s'adapter à l'apparition de nouvelles réalités économiques. Le développement de nouvelles technologies met en cause l'agilité de nos règles.

PROPOSITION 15

Réformer la fiscalité du numérique en privilégiant le niveau européen et en partenariat avec l'Allemagne.

Nous proposons que soit réclamé par la France au niveau européen, le raccourcissement du délai de mise en œuvre de la directive en matière de TVA relative aux services électroniques. Ce texte prévoit la perception effective de la totalité de la TVA sur les services électroniques par l'État où réside le consommateur final. Il doit entrer en vigueur le 1er janvier 2015 mais reporte à 2019 la pleine effectivité de la mesure. Nous souhaitons que le produit de la TVA puisse être perçu dès 2015 dans le pays du consommateur final.

Aujourd'hui en Europe, alors que les principaux consommateurs du e-commerce sont en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France, les grandes entreprises qui en tirent profit sont situées au Luxembourg et en Irlande. Ces fuites de recettes fiscales sont liées aux règles de l'OCDE qui ne permettent pas de rattacher suffisamment les bénéficiaires des sociétés établies hors de nos frontières à raison du chiffre d'affaires qu'elles réalisent sur notre territoire. Nous proposons donc que la France et l'Allemagne s'associent pour porter à l'OCDE la redéfinition des règles d'imposition des bénéficiaires pour mieux tenir compte de la spécificité de l'économie numérique.

PROPOSITION 16

Renforcer la Charte du contribuable, pour faire respecter l'équilibre des relations entre le contribuable et l'administration.

Il s'agit notamment d'affirmer et de décliner en droit le principe de responsabilité de l'administration en cas de redressement à tort.

Nous proposons la mise en place d'un « crédit d'impôt délai de paiement » pour les PME qui attendent un paiement de la part d'un acheteur public (État, collectivités locales). Les PME pourraient déduire de leur impôt l'équivalent du montant restant à payer, en cas de retard de paiement de l'acheteur public. Et ce jusqu'à ce que l'acheteur public honore ses engagements.

C'est un moyen de responsabiliser l'État et les collectivités locales, et d'arrêter de pénaliser les PME.

Nous devons dans le même temps amplifier la lutte contre toutes les fraudes fiscales et sociales qui minent la cohésion nationale.

E. Fiscalité et Europe : démocratie, convergence et réciprocité.

L'achèvement du marché commun et l'intégration politique européenne passent nécessairement par la fiscalité. Une plus grande convergence fiscale entre les pays membres est souhaitable, afin d'éviter les distorsions de concurrence, qui aiguisent les tensions et fragilisent les équilibres budgétaires et sociaux des Etats membres. Cette convergence doit se faire sans déresponsabiliser les Etats et en continuant à faire profiter les citoyens et les entreprises d'une saine émulation fiscale.

L'Union européenne doit également être au service de la croissance et de l'emploi en soutenant la compétitivité des entreprises. Enfin, parce que nous avons des intérêts commerciaux communs, nous devons nous battre ensemble pour les défendre sur le marché mondial. La fiscalité peut jouer un rôle utile en ce sens, au moins comme outil de dissuasion.

	2009	2010	2011	2012
Taux d'impôt sur les sociétés moyen OCDE	25,09%	24,79%	24,58%	24,43
Taux d'impôt sur les sociétés France	34,43%	34,43%	34,43%	36,15%
Taux d'impôt sur le revenu moyen OCDE	35,89%	36,22%	34,69%	41,17%
Taux d'impôt sur le revenu France	40%	40%	41%	45%
Taux de TVA moyen OCDE	19,86%	20,24%	20,93%	21,17%
Taux de TVA France	19,6%	19,6%	19,6%	19,6%

Source : OPBF Ernst&Young

PROPOSITION 17

Mettre en place des coopérations renforcées en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés afin de réduire progressivement les écarts entre les pays volontaires.

On peut envisager la création d'un « serpent fiscal européen », fixant un plancher et un plafond de taux, définis en fonction d'une moyenne européenne.

PROPOSITION 18

Mettre en place une fiscalité écologique et sociale aux frontières de l'Union (taxe réciprocité)

qui permettrait d'équilibrer les normes sociales et environnementales que nous imposons à nos productions.

Pour protéger l'environnement et favoriser le progrès social, les membres de l'Union européenne acceptent un certain nombre de normes contraignantes - certaines mériteraient d'ailleurs d'être allégées. Pour compenser le coût qu'elles peuvent représenter pour les producteurs européens et pour contrer le dumping environnemental ou social des pays hors UE qui exportent sur le marché européen, l'outil fiscal peut jouer un rôle de régulation qui peut tirer la mondialisation vers le haut. Cette taxe tiendrait lieu de fiscalité européenne et viendrait en déduction des contributions des États.

PROPOSITION 19

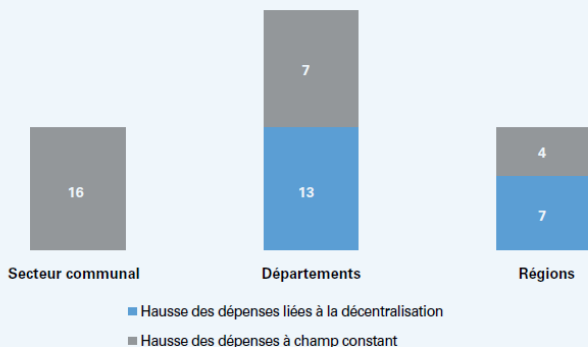
Renforcer le rôle des parlements nationaux et européen dans le dialogue budgétaire entre les exécutifs européens et nationaux.

4. MUNICIPALES 2014 : LE PACTE DE STABILITÉ DE L'UMP

Après le matraquage national, le tour-de-vis local ?

La baisse des dotations de l'État aux collectivités locales sera répercutée sur les contribuables locaux dans les collectivités majoritairement détenues par la gauche. Nous devons alerter les Français sur ce tour de passe-passe.

Évolution des dépenses par catégorie de collectivités sur la période 2002-2011
en Md€ constants 2011



Source : Observatoire des finances locales 2012, calculs Direction du Budget

PROPOSITION 20

Proposer aux candidats UMP aux élections municipales de 2014 la signature d'un « Pacte de stabilité fiscale ».

Ils s'engageraient à ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pendant la durée de leur mandat.

PROPOSITION 21

Une prime à la vertu fiscale.

L'augmentation des impôts dans une collectivité entraînerait une baisse corrélative des dotations budgétaires. A l'inverse, des efforts, dans la durée, de limitation de la pression fiscale et de baisses des dépenses, entraînerait un bonus sur l'allocation de dotations budgétaires ciblée sur des projets d'équipements, afin de donner de la visibilité sur les réalisations concrètes.

NOTES



www.u-m-p.org